ART. PREMIER N° 38

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2021

# RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 38

présenté par Mme Mette

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« désigné à cet effet à »

les mots:

« de l'autorité désigné en application du IV de ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.